

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO ARGENTIQUE

FOCUS 783 - Édition 2026

Organisé par [FOCUS 783](#)

12 Qter place de la Tourbie, 29000 Quimper

Article 1 - Organisation du concours

La boutique photo [FOCUS 783](#) organise un concours photographique argentique ouvert à tous, sans limite d'âge, du mardi 2 juin 2026 au dimanche 20 septembre 2026 inclus.

Ce concours a pour objectif de mettre en avant la créativité photographique argentique sous toutes ses formes, sans restriction de style, de pratique ou d'approche artistique.

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, amateur ou professionnelle, sans limite d'âge.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les photographies présentées devront impérativement :

- **Avoir été réalisées en photographie argentique ;**
- **Être exclusivement issues d'une pellicule déposée chez FOCUS 783 pour développement et numérisation pendant la durée du concours.**

Seuls les formats de pellicules suivants sont acceptés :

- **135 (24x36),**
- **120 (moyen format),**
- **APS.**

Tous types d'appareils photo argentiques sont autorisés.

Les photographies peuvent être réalisées :

- En noir & blanc ;
 - En couleur ;
 - Avec appareils jetables ;
 - Avec accessoires photographiques, filtres optiques ou procédés créatifs réalisés lors de la prise de vue.
-

Article 3 - Modalités de participation

Pour participer, les candidats devront :

1. **Déposer leur(s) pellicule(s) chez FOCUS 783 entre le mardi 2 juin 2026 et le samedi 29 août 2026 inclus ;**
2. **Effectuer le développement et la numérisation de leur pellicule chez FOCUS 783 au tarif unique de 13,50 € TTC par pellicule ;**
3. **Aucun post-traitement numérique postérieur au développement ne sera accepté. Seuls seront autorisés les effets obtenus directement lors de la prise de vue via l'utilisation d'accessoires photographiques, filtres, objectifs spécifiques, doubles expositions ou procédés optiques et artistiques réalisés au moment de la capture ;**
4. **Sélectionner ensuite une (1) à trois (3) photographies maximum parmi les images développées ;**
5. **Transmettre à FOCUS 783, en boutique ou par courrier électronique, le choix de la ou des photographie(s) retenue(s) pour le concours au plus tard le 20 septembre 2026.**

Les frais de développement et de numérisation constituent les frais de participation au concours.

Les images des participants seront publiées anonymement par FOCUS 783 sur le compte Instagram officiel de la boutique :

 [Instagram @783.focus](https://www.instagram.com/783.focus)

Article 4 - Thème du concours

« ENTRE DEUX MONDES »

Le concours est volontairement ouvert à toutes les sensibilités artistiques et à tous les styles photographiques.

Les participants sont libres de proposer notamment :

- Portraits,
- Paysages,
- Photographie de rue,
- Photographie expérimentale,
- Abstraction,
- Documentaire,
- Double exposition,
- Photographie conceptuelle,
- Architecture,
- Macrophotographie,

- Ou toute autre démarche artistique en lien avec le thème proposé.

Le thème « ENTRE DEUX MONDES » peut être interprété de manière libre, poétique, symbolique, documentaire, graphique ou expérimentale.

La créativité, l'originalité et la démarche artistique seront particulièrement valorisées.

Article 5 - Sélection et jury

Un jury constitué par FOCUS 783 désignera les lauréats du concours.

La composition du jury sera annoncée ultérieurement.

Les critères d'évaluation comprendront notamment :

- La qualité artistique ;
- La maîtrise technique ;
- L'originalité ;
- L'émotion dégagée ;
- La cohérence de la démarche photographique ;
- L'interprétation du thème.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Les résultats du concours seront annoncés au plus tard le 15 octobre 2026.

Article 6 - Les prix

1er Prix

« La photo la plus forte techniquement et artistiquement »

Le lauréat recevra :

- Un tirage photo Fine Art au format 40x60 cm ou 40x40 cm ;
 - Une exposition de l'œuvre pendant un mois dans la boutique FOCUS 783 ;
 - Le tirage offert à l'issue de l'exposition ;
 - Un bon d'achat de 75 € valable en boutique.
-

2ème Prix

« Prix de la créativité argentine »

Récompensant l'expérimentation, l'originalité et l'audace artistique.

Le lauréat recevra :

- Un tirage photo Fine Art au format 40x60 cm ou 40x40 cm ;
 - Une exposition de l'œuvre pendant un mois dans la boutique FOCUS 783 ;
 - Le tirage offert à l'issue de l'exposition ;
 - Un bon d'achat de 50 € valable en boutique.
-

3ème Prix

« Prix Émotion Narration »

Récompensant l'image la plus marquante humainement.

Le lauréat recevra :

- Un tirage photo Fine Art au format 40x60 cm ou 40x40 cm ;
 - Une exposition de l'œuvre pendant un mois dans la boutique FOCUS 783 ;
 - Le tirage offert à l'issue de l'exposition ;
 - Un bon d'achat de 25 € valable en boutique.
-

Prix Vote du Public - Mention Spéciale

Un prix supplémentaire (3 pellicules 36 poses offertes) sera attribué à la photographie ayant obtenu le plus grand nombre de mentions "J'aime" (« Likes ») sur le compte Instagram officiel de FOCUS 783 :

 [@783.focus](https://www.instagram.com/783.focus)

Les modalités précises de clôture des votes seront communiquées ultérieurement par la boutique.

FOCUS 783 se réserve le droit d'annuler tout vote jugé frauduleux, artificiel ou contraire à l'esprit du concours.

Article 7 - Droits d'auteur et autorisations

Les participants garantissent être les auteurs des photographies présentées et disposer de l'ensemble des droits nécessaires.

Ils certifient également avoir obtenu l'autorisation des personnes éventuellement photographiées lorsque celle-ci est requise.

Les participants autorisent FOCUS 783 à :

- Publier les photographies dans le cadre du concours ;
- Les diffuser sur ses réseaux sociaux et supports de communication ;
- Les exposer en boutique ;
- Les utiliser à des fins promotionnelles liées exclusivement au concours.

Les photographies demeurent la propriété exclusive de leurs auteurs.

Aucune exploitation commerciale des images ne sera effectuée sans l'accord préalable des photographes concernés.

Article 8 - Responsabilités

FOCUS 783 ne pourra être tenu responsable :

- En cas de perte, détérioration ou problème technique indépendant de sa volonté ;
- Des dysfonctionnements liés aux réseaux sociaux ou plateformes numériques ;
- De l'annulation, du report ou de la modification du concours en cas de force majeure.


L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances l'exigent.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 10 - Informations et contact

Pour toute question relative au concours :

 FOCUS 783
12 Qter place de la Tourbie
29000 Quimper

 www.focus783.com

 info@focus783.com

 [Instagram @783.focus](https://www.instagram.com/783.focus)